

Consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal
Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Montréal : une ville nourricière et productive

Mémoire présenté par



Le 14 juin 2012

Table des matières

Présentation du CÉUM et Introduction.....	1
1. La vision d'une ville productive	3
2. Des bénéfices à cultiver.....	5
3. Quelques pratiques inspirantes.....	7
4. Analyse de la situation actuelle à Montréal.....	12
4.1 La gouvernance de l'agriculture urbaine.....	12
4.2 L'agriculture urbaine dans les outils de planification de Montréal.....	13
4.3 L'agriculture urbaine dans les politiques, les ententes et les stratégies.....	16
4.4 La réglementation touchant l'AU	16
4.5 Partenariats actuels et éducation	17
5. Nos recommandations	17
6. Rappel des recommandations.....	20
7. ANNEXES.....	21

Organisme indépendant à but non lucratif fondé en 1996, le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM) a pour mission développer et de proposer des pratiques et des politiques urbaines contribuant à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Le CÉUM intervient principalement dans trois domaines : 1) l'aménagement urbain favorable aux transports collectifs et actifs, 2) l'intégration de la nature en ville par le verdissement et l'agriculture urbaine, ainsi que 3) la démocratie participative et la citoyenneté.

Notre approche d'intervention se fonde sur :

- la valorisation du droit des citoyens de participer aux décisions ayant un impact sur leur milieu de vie;
- la conjugaison des savoirs citoyens et des savoirs spécialisés;
- la connaissance et la promotion des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs;
- la mobilisation des acteurs;
- l'expérimentation et la mise en application des idées novatrices.

En lien avec son volet de verdissement et d'agriculture urbaine, le CÉUM a mis en place divers aménagements d'agriculture urbaine, entre autres au sein de ses projets La Ville en vert et Culti-vert. La Ville en vert est un projet triennal de création d'îlots de fraîcheur qui vise à améliorer le milieu de vie dans les habitations à loyer modique sur l'île de Montréal. C'est un projet réalisé en partenariat avec l'Office municipal d'habitation de Montréal et financé par l'Institut national de santé publique. Les mesures de lutte aux îlots de chaleur employées incluent des installations d'agriculture urbaine (AU) telles que des potagers en bacs, des plates-bandes comestibles et la plantation d'arbres fruitiers. Ces mesures ont été mises en place aux habitations Jarry, Émile-Nelligan, Îlots Saint-Martin, des Oblats et Gérard-Poitras. Quant au projet Culti-vert, il s'agit de l'aménagement de 530 m² (5770 pi²) du toit du Palais des congrès avec des zones de toits verts, un toit jardin potager de 500 bacs et des plantes grimpantes. Finalement, avec la collaboration de la Conférence régionale des élus (CRÉ), le CÉUM rédige un guide technique sur l'installation de jardin en bacs sur les toits de bâtiments institutionnels et commerciaux.

Depuis 2010, le CÉUM participe au Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU). Le groupe s'est créé à partir d'un constat sur le manque de politiques et d'orientations de la municipalité pour assurer la promotion, la consolidation et le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Afin d'appuyer le développement de l'agriculture urbaine (AU) à Montréal, le GTAU s'est prévalu du *Droit d'initiative en matière de consultation publique* qui permet aux Montréalais d'obtenir une consultation publique sur un sujet soulevant des enjeux importants pour la communauté. Grâce aux efforts des organismes membres du GTAU et de ses nombreux partenaires, 29 068 Montréalais ont signé, entre le mois d'août et de novembre 2011, une pétition demandant une consultation publique sur l'état de l'agriculture. La tenue de cette consultation publique, menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), concrétise la volonté des milliers de citoyens de débattre publiquement de l'avenir de l'AU à Montréal.



Crédits photo : CÉUM

Les habitations des Ilots Saint-Martin, Ville en vert



Crédits photo : CÉUM

Habitations Jarry, Ville en vert

Nous soumettons ce mémoire à l'OCPM, qui a été mandaté à cette fin par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Cependant, les propos qui s'y retrouvent visent à informer le comité exécutif ainsi que la population montréalaise de notre vision de l'AU dans le Montréal de demain. Dans le contexte de l'élaboration du Plan de développement de Montréal, exercice qui sera suivi par la révision du schéma d'aménagement de l'agglomération et du plan d'urbanisme de la Ville, il nous apparaît fort pertinent de débattre de notre vision de l'agriculture urbaine dans la ville que nous voulons. Selon nous, Montréal est une ville nourricière qui s'ignore. Montréal a longtemps été à l'avant-garde, notamment avec ses nombreux jardins communautaires qui font l'envie de plusieurs autres grandes villes. Nous voulons que Montréal redevienne un leader mondial en agriculture urbaine. C'est l'ambition que nous avons pour notre ville, rien de moins.

Tout d'abord, nous présenterons notre définition de l'AU dans une ville productive et de sa contribution à système alimentaire durable. Nous poursuivrons ensuite par la mise en évidence des multiples bénéfices transversaux de l'AU. Puis, nous présenterons cinq études de cas à partir d'exemples de pratiques inspirantes expérimentées dans certaines villes en matière d'AU. Dans partie suivante, nous aborderons le contexte montréalais en termes d'opportunités et de contraintes face à l'évolution vers une ville productive et résiliente. Nous concluons ce mémoire avec nos recommandations pour protéger, promouvoir et développer l'agriculture urbaine.

1. LA VISION D'UNE VILLE PRODUCTIVE

La vision de l'agriculture urbaine que nous mettons de l'avant pour Montréal est celle d'une *ville productive*. Le terme *productive* est utilisé afin de caractériser une ville fertile, fructueuse et créative, et non pas uniquement pour qualifier la rentabilité économique. Grâce à sa diversité, son histoire et la nature pionnière de sa population, la métropole possède une richesse de savoir-faire qui représente un outil précieux pour le fondement d'une ville nourricière. *L'administration municipale* peut donc s'appuyer sur des atouts incontestables pour adopter une approche globale de planification et d'aménagement qui intègre l'agriculture dans le design et le mode de vie urbains.

Une ville productive mise sur la densification urbaine à échelle humaine qui optimise l'espace public au service de la qualité de vie dans les quartiers. Avec la densification, nous pouvons libérer de l'espace, notamment celui dédié à la voiture, pour créer des espaces publics, ramener la nature en ville et intégrer l'AU à l'aménagement des quartiers. Pour développer l'AU dans les quartiers centraux, déjà bâtis et denses, il est nécessaire de libérer des espaces. Les rues, les ruelles, les stationnements, les terrains vacants et les toits représentent tous des espaces potentiels.

Nous envisageons Montréal comme un milieu générateur de nouvelles façons de faire, qui offre des milieux de vie résidentiels de grande qualité, qui contribue à la sécurité alimentaire de sa population, et qui ouvre des opportunités de *participation* à tous les membres de la communauté. Au sein d'une ville productive, l'agriculture urbaine représente un maillon important d'un *système alimentaire viable*, une vision qui s'inspire de la définition de l'agriculture urbaine préconisée par l'International Network of Resource Centres on Urban Agriculture and Food Security (RUA Foundation) ¹:

« Urban agriculture can be defined as the growing of plants and the raising of animals for food and other uses within and around cities and towns, and **related activities** such as the production and delivery of inputs, and the processing and marketing of products. [...] The most important distinguishing character of urban agriculture is not so much its location - or any other of aforementioned criteria - but the fact that it is an integral part of the urban economic, social and ecological system: urban agriculture uses urban resources (land, labour, urban organic wastes, water), produces for urban citizens, is strongly influenced by urban conditions (policies, competition for land, urban markets and prices) and impacts the urban system (effects on urban food security and poverty, ecological and health impacts). »

Dans ce sens, notre conception de l'agriculture urbaine pour Montréal suggère les besoins primordiaux d'infrastructures de production, de transformation et de distribution alimentaires, mais aussi la nécessité de politiques, de programmes et de règlements municipaux qui favorisent leur protection et leur développement. La culture de concertation et de partenariat si forte à Montréal représente un atout considérable, mais elle ne peut toutefois pas remplacer le nécessaire leadership de l'administration municipale.

Contexte

Il nous apparaît important de souligner quelques éléments de la conjoncture, avant d'approfondir notre analyse des conditions pour une ville productive dotée d'un système alimentaire viable. Cette mise en contexte

¹ René van Veenhuizen et ETC – Urban Agriculture, 2006 *Cities Farming for the Future: Urban Agriculture for Green and Productive Cities*, p 1.

permettra d'illustrer à quel point l'agriculture urbaine constitue un outil viable pour faire face aux grands enjeux contemporains.

D'une part, il faut reconnaître l'intensification de l'urbanisation, phénomène provoqué par l'exode rural et l'immigration croissante. La démographie québécoise a beaucoup évolué depuis le tournant du 20^e siècle, époque où la population était en très grande partie rurale et cultivatrice : en 2010, 80 % des Québécois résident dans la région métropolitaine et les grandes agglomérations urbaines². Cette migration vers la ville a entraîné une diminution de l'exploitation des fermes de petite et moyenne taille, autrefois les principales productrices des aliments destinés à la consommation par les populations urbaines. La disparition de ces exploitations traditionnelles, avec un virage vers l'industrialisation de l'agriculture, a exacerbé l'apparition de mégas fermes hautement mécanisées et d'une industrie agroalimentaire dominant quasi entièrement la production agricole. Au sein de ce nouveau système agro-industriel mondialisé, les aliments sont produits en masse, en monoculture et à très grande distance de leur lieu de consommation. Les aliments sont considérés comme des marchandises à produire et à échanger sur les marchés internationaux, et ce, sans grande considération du bien-être des communautés locales et des impacts sur l'environnement. Ce mode de production industriel, soutenu par l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques, fait en sorte que la qualité des aliments modernes, ainsi que leur valeur nutritive, a grandement diminué depuis les 50 dernières années.³ Ce système alimentaire met en marché des aliments hautement transformés à moindre coût que les produits frais et de qualité.

D'autre part, l'étalement urbain, aggravé par l'utilisation massive de la voiture individuelle, crée des déserts alimentaires et amène les gens à se procurer de la nourriture dans les magasins à grande surface souvent éloignés des quartiers résidentiels. Ce type d'aménagement urbain contribue à dissocier l'être humain de son alimentation, créant de la distance entre son milieu de vie et les espaces nourriciers. Il est également primordial de reconnaître que les entreprises agroindustrielles sont hautement énergivores, dépendantes des hydrocarbures, et sont donc d'importantes émettrices de gaz à effet de serre.

Voilà l'entrée en scène de l'enjeu moderne des changements climatiques. Puisque ces variations climatiques contribuent, entre autres, à la dégradation des ressources d'eau douce, aux difficultés agricoles et à la réduction de la biodiversité, elles nous obligent à repenser nos infrastructures et nos modes de vie, un défi de taille pour les zones densément peuplées. Les villes sont appelées à mettre en place des mesures d'adaptation aux changements climatiques afin de garantir un approvisionnement en nourriture de leur population, mais aussi pour assurer la santé de leur communauté et de l'écosystème dans lequel elles évoluent⁴. Rappelons ici que le verdissement en milieu urbain est reconnu par les autorités de santé publique comme l'une des stratégies les plus efficaces de lutte contre les îlots de chaleur, un phénomène accentué par les changements climatiques. L'agriculture urbaine permet ainsi non seulement de verdir la ville, mais elle contribue également à nourrir ses habitants.

² http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/portrait_socio_econo.pdf

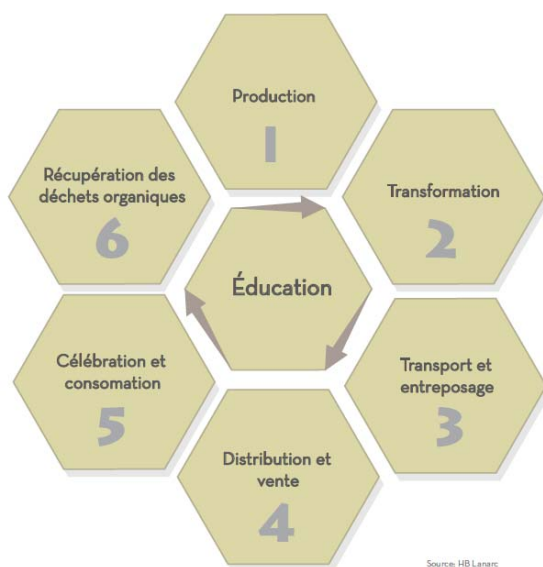
³ De la Salle & Holland, 2010 *Agricultural Urbanism*, p.21.

⁴ People's Food Policy Project, 2010 *Resetting the Table: A People's Food Policy for Canada*

Fondements de la vision

Face à ces défis contemporains, encourager la production et la distribution alimentaires écologiques en milieu urbain représente un investissement non seulement pertinent, mais nécessaire. Notre vision de la ville productive s'inspire de *l'urbanisme agricole*, une approche récente en aménagement urbain, très proche des idées mises de l'avant par le nouvel urbanisme. Cette approche met l'accent sur la densification urbaine à échelle humaine et le développement d'une économie locale accordant une place importante au système alimentaire, dont fait partie l'agriculture urbaine. L'urbanisme agricole propose aussi un cadre théorique et pratique pour les décideurs municipaux. Par exemple, on propose aux municipalités d'inclure la définition des concepts liés au système alimentaire, comme celui d'agriculture urbaine, et les objectifs au sein de politiques, programmes, plans de développement et autres mandats institutionnels. La planification et le design urbains devraient se faire dans le cadre d'une approche intégrée, qui prendrait en compte l'ensemble du cycle alimentaire, incluant les étapes de transformation, de transport et d'entreposage, de distribution, de mise en marché et de récupération/valorisation des déchets. L'urbanisme agricole propose également d'accorder une grande importance à la promotion d'une consommation favorisant des saines habitudes de vie et de tenir des actions de célébration communautaire autour de l'alimentation et de l'agriculture. Finalement, les adeptes de l'urbanisme agricole, dont nous sommes, insistent également sur l'importance de promouvoir l'éducation des citoyens autour de chacune des étapes du cycle alimentaire⁵.

Schéma 1 - Éléments d'un système alimentaire



2. DES BÉNÉFICES À CULTIVER

La capacité d'une communauté à répondre aux grands enjeux de viabilité par l'agriculture urbaine est nettement accrue lorsque l'ensemble du système alimentaire est pris en compte. Par exemple, comment et où la nourriture est produite, dans quelles conditions, comment est-elle distribuée et consommée?⁶ Certes, à l'ère

⁵ De la Salle & Holland, 2010 *Agricultural Urbanism, Handbook for Building Sustainable Food & Agriculture Systems in 21 Century Cities*. p. 36

⁶ SF Creek - Holland Barrs Planning Group, 2002 - [Urban Agriculture Strategy](#)

du développement durable, l'agriculture urbaine s'enracine dans la mouvance des stratégies de viabilité urbaine qui tendent vers « le développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable », mais nous envisageons les bénéfices de celle-ci au-delà du schéma conventionnel du développement durable. Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise⁷ reconnaît déjà l'engagement de la Ville à « développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine »⁸. Toutefois, le Plan n'identifie aucune action de la Ville à cet égard.

Le document de consultation sur *l'État de l'agriculture urbaine à Montréal*⁹ produit par la Ville présente bien les multiples bénéfices de l'AU. Nous souhaitons souligner quelques bénéfices de l'AU qui nous apparaissent fort importants. Accorder une place importante à l'AU dans l'aménagement de la ville change la relation qu'entretiennent les citoyens avec leur ville. Contrairement à un modèle traditionnel du centre urbain, qui se nourrit à partir d'aliments produits dans des zones rurales et éloignées, la pratique de l'AU permet d'établir un lien entre le paysage urbain et les zones agricoles¹⁰, en plus de répondre à une multitude de besoins locaux. Le compostage, la grande efficacité énergétique et les infrastructures vertes qui sont associées aux pratiques de l'AU écologique aident à réduire la quantité de matières résiduelles et la pollution atmosphérique, ainsi qu'à gérer de manière écologique les eaux pluviales. Lorsqu'une ville privilégie la mise en place d'un système alimentaire durable, le réseau de transport est adapté pour favoriser la distribution des aliments selon des circuits courts, atténuant la dépendance au pétrole et les émissions de GES. Cet approvisionnement local, appuyé par des aménagements urbains appropriés, améliore la résilience de la communauté face aux impacts des changements climatiques. La production alimentaire locale contribue également à la souveraineté alimentaire de la collectivité, qui devient ainsi moins vulnérable aux aléas des marchés internationaux. De plus, en favorisant l'accès à des aliments nutritifs, frais et à coût abordable par la production locale ou la présence de marchés fermiers dans les quartiers populaires, on contribue à remédier au problème des « déserts alimentaires », créés par les chaînes de supermarchés qui négligent certains quartiers moins rentables économiquement.

Appuyer l'essor de l'AU contribue à ramener la nature en ville. La planification urbaine qui tient compte de l'AU devrait permettre de libérer et de réserver des espaces au sol, ainsi que de faciliter l'utilisation des balcons ou des toits pour la production alimentaire et le développement de paysages comestibles. Une intégration du vivant en ville par l'AU ajoute également à la poésie et à l'esthétisme d'une ville, permettant à la collectivité de développer un plus grand sentiment d'appartenance et d'attachement au territoire¹¹. Plus encore, cela pourrait engendrer le développement d'un tourisme gastronomique, y compris pour les citoyens qui accordent de la valeur à la qualité de leur alimentation.

⁷ Ville de Montréal, 2010 *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

⁸ Idem.

⁹ <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/agricultureurbaine-vdm.pdf>

¹⁰ Infrastructures vertes : « association par connexion de plusieurs types de phytotechnologies et pratiques de verdissement du territoire », Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec;
<http://www.fihq.qc.ca/professionnel/environnement/les-infrastructures-vertes-un-verdissement-raisonne>

¹¹ Boucher, Isabelle. 2009. *D'agriculture urbaine à urbanisme agricole : une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire*. Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Document de veille.

Une ville productive qui fait la promotion de l'AU et d'un système alimentaire durable peut entraîner une augmentation des activités économiques locales et l'émergence de nouveaux emplois verts et valorisants. Pour bénéficier de ce potentiel, il est nécessaire que la Ville et ses partenaires économiques tels que le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM), les Centres locaux de développement et les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) soutiennent le développement d'initiatives dans ce secteur en émergence.

L'AU offre des opportunités de participation sociale aux citoyens qui peuvent s'engager dans la mise en place et l'entretien des jardins ou dans l'éducation et la célébration de l'alimentation locale. L'évolution vers une ville productive contribue donc au développement des communautés par l'installation d'espaces de production alimentaire, mais aussi – *peut-être même surtout* - par la création de lieux de socialisation, d'apprentissage et de plaisir. Dans une ville productive, les différentes traditions agricoles des communautés issues de l'immigration trouvent des lieux d'expression, ce qui offre des possibilités d'intégration de la diversité culturelle, en plus de contribuer aux échanges interculturels et intergénérationnels. Dans ce contexte, les projets d'AU peuvent favoriser la participation particulière de certaines populations marginalisées, par exemple les femmes, les communautés culturelles, les jeunes, les personnes âgées, les sans-emploi, etc. De plus, l'AU a des impacts économiques sur les personnes qui y participent ou qui en bénéficient, car elle permet d'accéder à des aliments de qualité à un coût abordable, ce qui contribue à réduire le fardeau des autorités municipales et des services publics.

Une vision holistique de l'AU inclut une approche éducative en lien avec l'utilisation de l'espace et encourage la célébration de la vie urbaine¹². La participation citoyenne est au cœur des pratiques d'AU. Ce n'est pas seulement une question de sécurité alimentaire, c'est un pas vers la souveraineté alimentaire. Les citoyens d'une ville peuvent s'approprier l'espace public pour implanter des modèles alternatifs de production, de transformation, de distribution et de consommation alimentaires contribuant ainsi à créer des modèles économiques tendant vers une économie sociale et solidaire.

Par ces multiples bénéfices, l'AU devrait être intégrée systématiquement dans les différents processus de planification urbaine, autant pour les aspects physiques (aménagement, design, infrastructures, production et distribution alimentaires) que socioculturels (utilisation des espaces publics, valorisation des savoirs des diverses communautés ethnoculturelles, éducation du public) et politiques (politiques, plans programmes, réglementation). L'AU est un outil pour améliorer la qualité d'une ville, et la qualité de vie dans la ville¹³. C'est un outil qui permet aussi d'améliorer la santé de la population et celle de la planète.

3. QUELQUES PRATIQUES INSPIRANTES

Les propos mis de l'avant dans ce mémoire ont été inspirés par l'approche de l'urbanisme agricole, ainsi que par certaines pratiques mises en place par des villes nord-américaines qui sont reconnues pour leur valorisation de l'AU. Nous présentons ici des études de cas qui illustrent les stratégies clé sur lesquelles fonder les assises d'une ville productive. Il s'agit des cas de Vancouver et son *Food Policy Council*; Berkeley et son plan d'urbanisme; Boston et San Francisco et leurs règlements municipaux; Seattle et ses partenariats; et finalement

¹² MAMROT 2009

¹³ MAMROT, 2009

Growing Power, un organisme national américain, et ses formations pratiques en lien avec les diverses parties d'un système alimentaire communautaire.

Vancouver: La création d'un Food Policy Council



Crédits photo : vancouverfoodpolicycouncil.ca
Atelier donné dans le cadre du programme d'apiculture urbaine du VFPC

En septembre 2004, le « Vancouver Food Policy Council » (VFPC) fut établi à la suite de l'adoption, par le conseil municipal, de la motion en vue de soutenir le développement d'un système alimentaire intégré¹⁴. Le VFPC est un organe consultatif qui est composé d'experts de tous les secteurs interpellés par la mise en place d'un système alimentaire local. Il permet une collaboration novatrice entre les citoyens et les responsables des différents paliers gouvernementaux. Ces acteurs du milieu travaillent sur les questions de production alimentaire, de transformation, de distribution, de vente, de gestion des déchets alimentaires et d'autres questions liées au système alimentaire. Cette démarche vise à apporter une perspective communautaire en matière d'élaboration des politiques publiques et des activités reliées à l'utilisation du territoire de la ville de Vancouver.

Une partie du mandat du VFPC est dérivée de la Charte alimentaire de Vancouver (approuvée en 2007 par le conseil municipal) qui affirme les principes de base d'un « système alimentaire juste et durable » et qui énonce l'engagement de la Ville à coordonner les politiques municipales. Le conseil municipal joue ainsi un rôle clé dans le soutien à la création d'un système qui soit écologiquement durable, économiquement viable et socialement juste en se concentrant sur des objectifs et des actions spécifiques visant à améliorer le système alimentaire.

Depuis l'adoption de la Charte, le VFPC a adopté et mis à jour plusieurs politiques visant à encadrer des pratiques telles que l'apiculture urbaine, l'élevage de poules dans les jardins et les cours, l'agriculture urbaine dans le domaine privé de manière à encourager les jardins et paysages comestibles ou la politique des marchés agricoles pour encourager et faciliter la création de plus de marchés de proximité¹⁵.

¹⁴ <http://vancouver.ca/ctyclerk/civicagencies/foodcouncil/index.htm>

¹⁵ <http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/pdf/FoodStrategy.pdf>

Berkeley : l'intégration de l'AU dans le Plan d'urbanisme

La ville de Berkeley en Californie s'est dotée d'un outil important dans l'atteinte des objectifs liés à l'AU, en intégrant la question à même son plan d'urbanisme. Cette action démontre clairement à la communauté que la Ville soutient l'AU et voit à son développement en reconnaissant la pratique comme importante au bien-être de la ville et à la qualité de vie de ses habitants. Des 17 jardins communautaires que la ville compte, 11 appartiennent à une instance gouvernementale (administration municipale, université ou commission scolaire), alors que les autres sont opérés par des organisations à but non lucratif ou privés¹⁶.

On a inclus au plan d'urbanisme la nécessité d'ajouter des espaces pour des jardins communautaires ainsi que des marchés fermiers permettant aux producteurs locaux d'entrer directement en contact avec la population. Le plan répond directement au besoin de terres dédiées à la culture en désignant les jardins communautaires et les espaces verts comme la plus haute priorité pour le domaine public du district de Santa Fe. La priorité donnée aux jardins communautaires et aux espaces verts dépasse ainsi celle donnée aux logements abordables dans cette portion de la ville¹⁷.

De plus, on a développé une politique sur les jardins communautaires qui « encourage et soutient les jardins communautaires comme espaces verts importants qui aident à construire les communautés tout en fournissant une source de nourriture locale »¹⁸ par l'adoption de 6 lignes directrices. On y encourage les groupes communautaires à organiser, à concevoir et à gérer les jardins communautaires, à améliorer l'offre de jardins communautaires dans les secteurs de forte densité et à soutenir les jardins dans les écoles où les jeunes participent à la production et à la préparation de leur propre nourriture.



Crédits photo : cityslickerfarms.org

Backyard Garden Program du groupe City Slicker Farms à Berkeley, CA

La Ville s'est même dotée d'une politique sur les systèmes alimentaires qui vise à « améliorer l'accès à une alimentation saine, abordable et culturellement appropriée [...] en soutenant les efforts visant à mettre en place un système de production et de distribution alimentaire local plus complet et durable »¹⁹. Ce soutien

¹⁶ <http://www.ci.berkeley.ca.us/contentdisplay.aspx?id=494>

¹⁷ <http://www.ci.berkeley.ca.us/contentdisplay.aspx?id=494>

¹⁸ Policy OS-8 Community Gardens, <http://www.ci.berkeley.ca.us/contentdisplay.aspx?id=494>

¹⁹ http://www.ci.berkeley.ca.us/uploadedFiles/Planning_%28new_site_map_walk-through%29/Level_3_-_General/GPLiteEnvironmental_Management_policies.pdf (page 11)

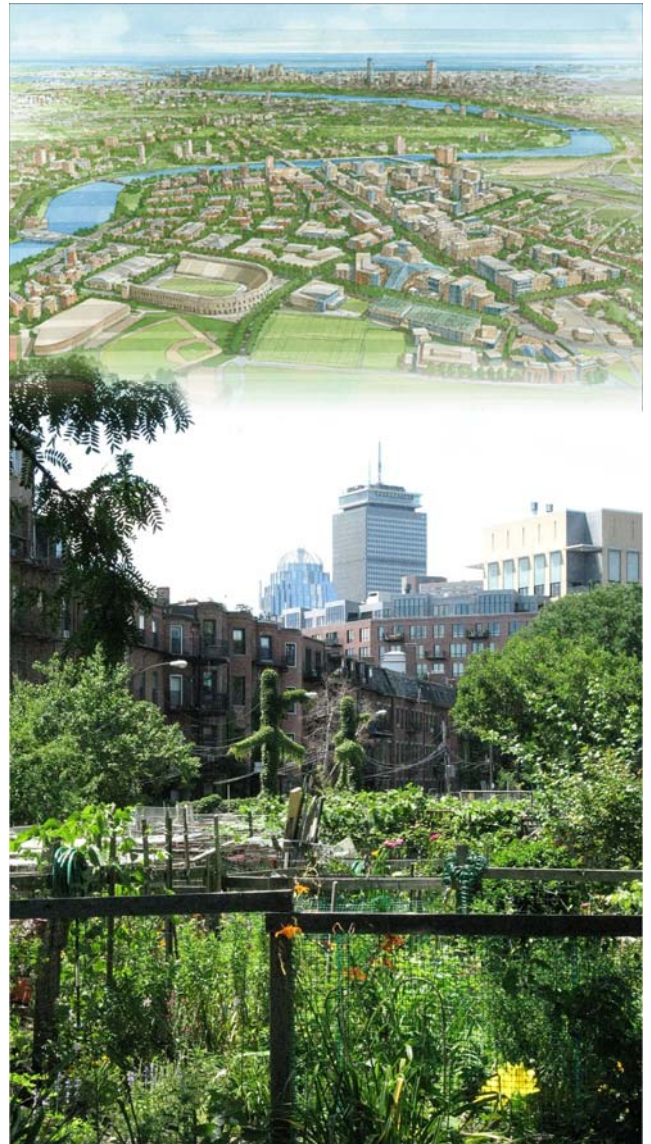
passer par huit recommandations qui vont de la promotion de l'achat local à la distribution de semences, en passant par la formation et l'enseignement de la production végétale.

Boston et San Francisco : favoriser l'AU par la réglementation municipale

Par le projet « *Urban Agriculture Rezoning Initiative* », la Ville de Boston et son maire Thomas M. Menino veulent mettre en place un environnement où tous les citoyens, en particulier les plus démunis, auront un accès direct à des aliments frais produits localement, auront la capacité de produire de la nourriture pour eux-mêmes et bénéficieront de l'accès à l'éducation ainsi qu'à des connaissances sur la saine alimentation. La première phase a débuté à l'automne 2010 par un projet pilote impliquant la création d'un « *Urban Agriculture Overlay District* » sur deux propriétés appartenant à la ville²⁰. Le résultat fut la création de deux fermes urbaines, une aujourd'hui exploitée par un opérateur privé et l'autre exploitée par un organisme à but non lucratif.

La phase 2, lancée à l'hiver 2011-2012, implique des changements beaucoup plus importants qui visent à modifier le code (règlement) de zonage de la Ville afin de soutenir un large éventail d'activités d'agriculture urbaine à travers tout le territoire de Boston. L'administration municipale explore la gamme complète de moyens dont elle dispose afin d'amender le règlement de zonage de façon à remplir ces objectifs. Les modifications sont approchées selon différents thèmes, comme la sécurité des sols, l'agriculture verticale et sur les toits, la culture hydroponique et l'aquaculture, le maintien d'animaux et d'abeilles ainsi que les marchés, kiosques et différents types de ventes de produits agricoles²¹.

La Ville de San Francisco s'est quant à elle déjà dotée d'une réglementation permettant la mise en place, l'exploitation, et même la distribution de produits de petites fermes et de jardins résidentiels ou commerciaux. Ainsi, les résidents qui pratiquent l'agriculture urbaine peuvent vendre directement leurs produits de base²² sans permis,



Crédits photos : www.cityfarmer.info et www.sprout-flowers.com

La vision du maire Menino et le Berkeley Community Gardens au cœur de la ville de Boston

²⁰ <http://www.bostonredevelopmentauthority.org/planning/PlanningInitsIndividual.asp?action=ViewInit&InitID=152>

²¹ <http://www.bostonredevelopmentauthority.org/pdf/PlanningPublications/Urban%20Agriculture%20Powerpoint%20for%20April%202011,%202012%20Mayors%20Working%20Group%20Meeting.pdf>

²² Ne s'applique pas aux produits à valeur ajoutée ou ayant subi une transformation.

si l'utilisation principale du site n'est pas la production commerciale²³. L'ordonnance fait ainsi la distinction entre l'agriculture de quartier (moins d'une acre ou 45 000 pieds carrés) et l'agriculture urbaine à grande échelle - qui pourrait avoir des impacts plus importants et qui nécessite un permis.²⁴

Seattle : des partenariats novateurs pour développer l'AU

La Ville de Seattle, à travers son Conseil de politique alimentaire, est parvenue à identifier et à faire avancer les politiques clé permettant d'encourager et d'intégrer l'agriculture urbaine ainsi que la saine alimentation auprès de sa population. Différents groupes et comités municipaux ont ainsi réussi à créer une réglementation afin de favoriser l'accès à la nourriture produite localement. Il s'agit d'autoriser les fermes urbaines, les jardins communautaires et les serres sur les toits; de permettre la vente des produits cultivés par les particuliers; et même d'autoriser la culture dans les espaces résiduels de voies de circulations²⁵. Les règlements de zonages ont été modifiés afin de permettre et faciliter l'implantation de projets d'agriculture urbaine.

Un partenariat entre le « *Department of Neighborhoods* » et un organisme à but non lucratif, le « *P-Patch Trust* » a engendré le « *P-Patch Community Gardening Program* » il y a près de 40 ans. Aujourd'hui, plus de 75 *P-Patches* (jardins communautaires) sont actuellement gérés via ce programme à travers la ville. Ce sont approximativement 23 acres de terrains publics et privés qui sont dédiées au programme permettant aujourd'hui à 4 400 jardiniers de trouver une parcelle à cultiver²⁶. Afin de satisfaire la demande sans cesse grandissante, une quinzaine de nouveaux sites *P-Patch* sont en développement, grâce à un financement de 2 millions de dollars octroyé par la municipalité à la suite d'un vote de la population²⁷. D'autres programmes tels le « *Lettuce Link* » viennent ensuite appuyer la coordination des jardins communautaires *P-Patch* avec la population, en plus d'encourager les jardiniers à « planter un rang de plus » afin de remettre une portion de la récolte à des banques alimentaires ou à des organismes préparant des soupes populaires.

Growing Power : économie solidaire et éducation populaire en action



Crédits photos : growingpower.org

Ateliers donnés dans les serres de Growing Power à Milwaukee et un jardin communautaire à

Growing Power est un organisme national américain à but non lucratif doublé d'une fiducie foncière dont le but est de soutenir les personnes d'origines diverses et l'environnement dans lequel elles vivent en contribuant à leur fournir une alimentation saine, de qualité, et qui soit abordable pour les gens de toutes les communautés. *Growing Power* accomplit cette mission en fournissant une formation pratique, des démonstrations sur le terrain, une assistance technique et des ateliers de sensibilisation tout au long du

²³ <http://www.fogcityjournal.com/wordpress/3342/san-francisco-legitimizes-urban-farming/>

²⁴ <http://www.sfuaa.org/resources.html>

²⁵ <http://www.seattle.gov/DPD/Publications/CAM/cam244.pdf>

²⁶ <http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/documents/FactSheetnewcombinedversion2012.pdf>

²⁷ <http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/>

développement de systèmes alimentaires communautaires qui aident les gens à cultiver, à transformer, à commercialiser et à distribuer des aliments de manière durable »²⁸.

Ce qui a démarré comme un simple partenariat entre un fermier et des jeunes cherchant du travail s'est transformé en un véritable engagement envers les systèmes alimentaires durables à l'échelle du pays. *Growing Power* est devenu un véritable projet de recherche et d'expérimentation en agriculture urbaine, auquel acteurs de tous les milieux concernés sont appelés à participer. La population, les agriculteurs, les producteurs et les professionnels de tous les horizons, des agronomes aux urbanistes, y sont conviés.

L'organisme compte atteindre la mission qu'il s'est donnée par trois champs d'activités respectivement nommés « *Grow* », « *Bloom* » et « *Thrive* ». Le premier vise à démontrer et à améliorer les méthodes de production agricole dans les divers sites opérés par l'organisme à travers les États-Unis²⁹. Le second est une véritable université de l'agriculture urbaine accessible à tous : on y propose une panoplie de méthodes simples et faciles à mettre en œuvre, en milieu urbain ou rural, par quiconque est intéressé par la production alimentaire. Les formations proposées vont de la bio et phytoremédiation à l'aquaculture en circuit fermé, en passant par les différents types de compostage possibles et autres méthodes³⁰. Le dernier volet, « *Thrive* », consiste en la mise en marché des aliments produits par les fermes *Growing Power* directement aux résidents de leur quartier ou aux restaurateurs³¹.

4. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE À MONTRÉAL

4.1 La gouvernance de l'agriculture urbaine

Dans le dossier de l'AU, la Ville de Montréal a entrepris diverses actions au cours des dernières décennies. Par certaines d'entre elles – notamment le programme des jardins communautaires - la Ville a même fait figure de précurseur. Il est à noter que différentes divisions administratives et directions ont été engagées, plus ou moins directement et de façon assez sporadique, dans ces interventions municipales. La vision de l'AU qui a prévalu est plutôt sectorielle, et on n'observe pas d'actions concertées qui permettraient de développer pleinement le potentiel d'une ville productive. Les interventions de la Ville ne tiennent pas suffisamment compte des multiples bénéfices et du potentiel transversal des effets de l'AU tels que la revitalisation urbaine, la création d'emplois, la promotion de la culture, l'intégration et la participation sociales, la santé publique, la biodiversité, etc.

À ce jour, à l'exception du programme des jardins communautaires, les projets d'AU à Montréal sont en grande majorité le résultat d'initiatives citoyennes et communautaires, spontanées, locales, et à petite échelle. À l'heure actuelle, on remarque un intérêt croissant des citoyens et l'émergence de nouvelles entreprises telles les Fermes Lufa et les Serres du Dos Blanc. Malgré cet intérêt grandissant, il n'y a pas de lieu, de mécanisme, d'instance où tous les acteurs pourraient collaborer à l'élaboration d'objectifs communs et de meilleures stratégies pour les atteindre. Il est également notable de souligner que, jusqu'à tout récemment, il était impossible de savoir quelle direction administrative de la Ville était responsable de porter le dossier de l'agriculture urbaine.

²⁸ <http://www.growingpower.org/index.htm>

²⁹ <http://www.growingpower.org/growing.htm>

³⁰ <http://www.growingpower.org/bloom.htm>

³¹ <http://www.growingpower.org/thrive.htm>

Dans l'idée d'une gouvernance participative, la responsabilité de l'AU doit être partagée par un ensemble d'acteurs en concertation : citoyens, organismes communautaires, entreprises privées et publiques, commissions scolaires, Conférence régionale des élus (CRÉ) ainsi que différents services de la Ville (Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Service de l'eau, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, Service de la mise en valeur du territoire, Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire, Service de la mise en valeur du territoire, arrondissements, etc.). Il est également indispensable de pouvoir travailler de concert avec d'autres instances régionales et provinciales telles que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Direction de santé publique, les CSSS du territoire et les différents ministères. La mise en œuvre de la ville productive requiert que tous les acteurs travaillent de concert en suivant des orientations communes clairement définies, et qu'il y ait une volonté politique concrète d'atteindre cet objectif. Les exemples de la section 4 démontrent que les villes qui se sont engagées dans l'AU ont d'abord mis sur pied une instance multisectorielle qui s'avère essentielle à une gouvernance partagée et à un travail concerté.

Même si la concertation est sans aucun doute un atout, elle requiert du leadership de la part de la Ville qui doit assumer une responsabilité de premier plan dans le développement de l'AU. En effet, la Ville doit jouer un rôle de mobilisateur des acteurs comme elle l'a fait dans le cadre du Plan de développement durable. La concertation ne doit toutefois pas l'empêcher de prendre très rapidement des mesures qui permettront de faire une plus grande place à l'agriculture urbaine sur son territoire, notamment par l'adoption de politiques, de programmes et de règlements municipaux.

4.2 L'agriculture urbaine dans les outils de planification de Montréal

De nombreux outils de planification et de développement adoptés par la Ville et les arrondissements montréalais ont un lien avec l'AU et constituent autant de leviers pour le déploiement de son plein potentiel. Il est important de rappeler que la Ville de Montréal s'est engagée dans une vision du développement durable à travers plusieurs plans. Les différents projets d'AU peuvent à leur tour contribuer de façon substantielle et novatrice à l'atteinte des objectifs visés par ces plans. Pourtant, l'AU n'est que rarement intégrée aux outils de planification de la Ville. Dans cette section, nous souhaitons souligner la nécessité d'arrimer les outils de planification majeurs entre eux, ainsi qu'avec la vision d'une ville productive. Nous avons identifié certains des plans principaux et les extraits pertinents pour le développement de l'AU.

4.2.1. Le Plan d'urbanisme de Montréal

Le Plan d'urbanisme de Montréal adopté en 2004³² propose sept orientations, qui ont toutes un lien avec l'AU. Notamment, la première orientation implique d'améliorer la qualité des milieux de vie existants et de favoriser la construction de logements. On y prévoit dix critères relatifs à la qualité des milieux de vie (voir Annexe 1 : La Charte des milieux de vie montréalais) Dans l'optique d'une ville productive, ces critères doivent se traduire en actions concrètes pour encourager et inclure l'AU.

Par exemple, une « architecture de qualité » devrait prévoir pour tous les citoyens l'accès à des espaces extérieurs qui incluent la possibilité d'AU; l'« habitat sain et écologique » doit intégrer l'AU comme outil de verdissement qui contribue à améliorer la qualité de l'air et à réduire les îlots de chaleur. De plus, on devrait

³² http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3098684&_dad=portal&_schema=PORTAL

inclure d'emblée les projets d'AU au domaine public, que ce soit dans les espaces verts, les grands terrains ou sur les toits d'édifices publics. Le Complexe des Sciences de l'UQAM est un exemple d'aménagement du domaine public avec le projet du *Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable* (CRAPAUD).

Le Plan d'urbanisme et sa Charte sont des outils intéressants pour prévoir, développer et mieux intégrer l'AU, même si elle n'y est jamais mentionnée spécifiquement. L'AU est tout à fait pertinente à d'autres orientations et objectifs. L'objectif 17, par exemple, prévoit des actions pour favoriser un environnement sain et écologique (« assurer une gestion optimale des ressources dans un environnement plus sain; soutenir un aménagement urbain plus sain; réduire les effets des polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre; assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles »). L'AU peut contribuer directement et concrètement à ces actions, et à l'atteinte de ces objectifs du Plan d'urbanisme. Comme le Plan d'urbanisme sera révisé prochainement, il est suggéré que la Ville profite de cette occasion pour intégrer des objectifs et des règlements précis qui permettraient de favoriser le développement de l'agriculture urbaine sous toutes ses formes.

4.2.2. Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise

La Ville confirme ici son engagement à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit évoluer la métropole. Le Plan de développement durable 2010-2015³³ est un autre levier important pour favoriser l'essor et l'expansion de l'AU. La Ville s'y est notamment engagée à « développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine ». On y prévoit aussi d'« aménager des quartiers durables », sans toutefois mentionner spécifiquement l'AU. Dans l'idée que nous avons développée d'une ville productive, un quartier durable devrait inclure et valoriser cette dimension. Même si le Plan de développement durable nomme l'AU (une seule mention), il demeure que l'articulation entre développement durable et AU reste encore à élaborer. Pourtant, si l'on veut développer des approches novatrices en ce sens, il faut que la Ville de Montréal puisse concevoir et intégrer l'AU de façon plus centrale dans ses plans, ses politiques et ses pratiques, comme une composante stratégique du développement durable de par ses bénéfices multiples : économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux.

4.2.3. Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM

Afin de structurer l'urbanisation de la région métropolitaine et de la rendre plus attractive et compétitive dans une perspective de développement durable, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en 2011 propose d'agir sur trois fronts : l'aménagement, le transport et l'environnement. Il propose trois orientations, 15 objectifs et 33 critères d'aménagement³⁴.

Encore une fois, nous souhaitons souligner certains extraits de ce plan dans l'optique de l'AU. L'orientation 1 du PMAD, qui vise « un grand Montréal avec des milieux de vie durables », est un levier important pour le développement de l'AU, notamment avec l'objectif 1.3 « favoriser une occupation optimale » en augmentant de 6 % la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine. En s'inspirant de l'urbanisme agricole et en adaptant les politiques et le financement, il est tout à fait possible d'augmenter le pourcentage de terres cultivées – d'espaces cultivés, plutôt – en misant à la fois sur la densité et sur la qualité du milieu de

³³http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF

³⁴http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf

vie. Le caractère novateur de l'AU et de ses diverses technologies permettent, même dans la ville, de réserver une partie des sols et de créer des nouveaux espaces à exploiter; par exemple, les toits et les balcons peuvent accueillir des jardins en bacs, en plus de serres sur les toits qui prolongent la saison de culture. Ainsi, l'espace agricole doit être pensé plus largement qu'en termes de terres cultivées, et il faut pouvoir le penser aussi à l'intérieur de la ville, notamment dans les quartiers centraux où habite une proportion importante de Montréalais.

Le PMAD vise à délimiter le périmètre métropolitain (objectif 1.6) et à mettre en valeur le milieu naturel (objectif 3.5). Nous souhaitons ardemment que la mise en œuvre du PMAD, en misant sur la densification et en freinant l'étalement urbain, permettra de protéger les sols riches du milieu périurbain, ce qui consiste en soi en un geste favorable au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. En fait, nous considérons qu'il est essentiel de planifier ensemble l'agriculture urbaine et périurbaine. Il existe deux seules mentions de l'AU dans le PMAD³⁵ et, dans les deux cas, on « invite » les MRC et les agglomérations à reconnaître l'AU. Dans ce contexte, une « invitation » nous paraît beaucoup trop timide. Dans la vision d'une ville productive, il est impératif que l'agriculture ait une place centrale dans l'aménagement du territoire et qu'elle puisse être appuyée par des politiques et des programmes municipaux.

4.2.4. Plan de développement de Montréal

Le Plan de développement de Montréal (PDM), dont l'adoption est prévue au début de l'année 2013, proposera une vision de la ville et des orientations sur un horizon de 20 ans. Ce plan servira de référence partagée par tous les acteurs pour l'élaboration de stratégies communes sur le territoire. On y prévoit l'« allocation appropriée de ressources municipales afin de financer des interventions structurantes, notamment sur le verdissement du territoire ».

Dans le Projet de plan³⁶, l'AU apparaît deux fois : dans une liste d'exemples (p. 27), comme un des moyens d'améliorer la sécurité alimentaire; en p. 52, comme un des moyens de verdissement qu'il faut favoriser en adoptant de nouvelles mesures et de nouveaux règlements. Puisque l'AU répond à plusieurs autres défis (à titre d'exemples - améliorer la qualité de l'air ambiant; assurer une meilleure gestion des eaux pluviales; accroître la biodiversité dans les quartiers centraux; verdir les terrains publics, privés et les toits et augmenter la canopée par une plantation massive d'arbres), nous estimons fondamental que le PDM tienne compte de l'AU et l'inclue dans les interventions structurantes qu'il annonce. Nous interviendrons donc en ce sens le moment venu. L'élaboration du Plan de développement de Montréal représente une bonne occasion de donner une place plus importante au développement de l'agriculture à Montréal, d'autant plus que ce plan servira de pierre d'assise au nouveau schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme.

³⁵ « Considérant l'importance grandissante de l'agriculture urbaine et son potentiel à contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de vie, la Communauté invite les MRC et les agglomérations à reconnaître l'agriculture urbaine dans leurs outils de planification. » (p.87) et « Dans le cadre d'une urbanisation axée sur le développement durable, les MRC et les agglomérations du Grand Montréal peuvent agir à l'intérieur même des écosystèmes urbains en intégrant les pratiques suivantes : (...) l'adoption d'une réglementation propice au verdissement : ruelles vertes, toits verts, aires de stationnement végétalisées, mesures anti-îlots de chaleur, agriculture urbaine, etc. » (p.149)

³⁶http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIER_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VERSION_INTEGRALE_PROJ_ET_PLAN_JUIN2012.PDF: Projet du PDM, Mai 2012 (« Demain Montréal » document de discussion, version intégrale du projet de plan, 92 p.)

4.3 L'agriculture urbaine dans les politiques, les ententes et les stratégies

En plus des plans mentionnés plus haut, la Ville a pris d'autres engagements en signant des ententes et en adoptant des politiques et des stratégies dont certaines peuvent influencer le développement de l'AU. Il importe de souligner également que l'AU peut favoriser l'atteinte de certains des objectifs visés par ces politiques, lesquelles pourraient être bonifiées en spécifiant la valeur de l'AU. Par exemple, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004), la Politique de l'arbre (2005), la Politique du Patrimoine (2005) -notamment quant à la question du patrimoine paysager puisque l'AU est charnière entre paysage naturel et bâti-, la Politique familiale « Pour grandir à Montréal » (2008), etc.

Un autre exemple est l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conclue avec le gouvernement du Québec (2009). Cette entente pourrait aussi inclure spécifiquement l'AU, car elle est portée sur le terrain par des organismes en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment grâce à ses bénéfices sur la socialisation et la sécurité alimentaire.

Finalement, nous avons identifié la Stratégie de développement économique 2011-2017 (2011) qui vise entre autres l'essor de l'économie sociale (et sa contribution au développement durable). Il serait important de mettre l'accent sur les possibilités économiques et de création d'emplois offerte par l'AU. Il apparaît primordial de saisir les opportunités permises par ces ententes pour favoriser le développement de l'AU.

En conclusion, on note un manque d'« harmonisation administrative », c'est le moins qu'on puisse dire, entre les différents outils de planification de la Ville en regard de l'AU. Les liens ne sont pas faits entre l'AU et les autres secteurs qu'elle touche; il manque une vision transversale de ce qu'est l'AU. Elle n'est donc que rarement intégrée au cœur des politiques urbaines. De fait, elle est soit absente, soit simplement nommée ou utilisée comme exemple. Pourtant, une pleine reconnaissance de l'AU et de ses nombreux bénéfices est nécessaire pour la mettre en œuvre avec des politiques concrètes et des moyens de développement. L'AU n'est pas seulement une « cause », c'est aussi un moyen d'atteindre les objectifs, d'opérationnaliser d'autres engagements de la Ville. Sans une vision transversale, la Ville de Montréal ne peut pas assurer le rôle de chef de file qui devrait lui revenir quant au développement de pratiques novatrices en AU.

4.4 La réglementation touchant l'AU

Plusieurs règlements municipaux ont des conséquences directes sur les projets d'agriculture urbaine et la possibilité de les mettre en œuvre. Comme ces règlements n'ont pas été pensés en fonction de l'agriculture urbaine, ils peuvent créer des obstacles inutiles, voire freiner l'implantation ou le développement de projets. À l'opposé, l'adoption de nouveaux règlements pourrait permettre l'essor de l'AU, comme l'ont montré les exemples de Boston et San Francisco. Il nous apparaît nécessaire de revoir certains règlements pour tenir compte de l'agriculture urbaine, notamment là où il y a un « vide réglementaire » ou des obstacles non prévus. Par exemple, il faudrait revoir : la réglementation pour la contribution aux fins de parcs et de verdissement, qui pourrait inclure des projets d'agriculture urbaine; la réglementation concernant les bâtiments afin de tenir compte de l'agriculture en hauteur; le règlement sur l'installation de serres en secteur industriel (l'entreprise Fermes Lufa, par exemple, a dû demander plusieurs dérogations à plusieurs règlements); la réglementation concernant l'élevage d'animaux en milieu urbain qui devrait être révisée à partir des expériences d'autres grandes villes nord-américaines qui ouvrent, mais encadrent cette possibilité; et les règlements de zonage, qui peuvent freiner les projets d'AU tout comme ils peuvent leur servir de levier (exemple des districts agricoles de Boston).

En fait, la réglementation existante ne tient pas compte de l'agriculture urbaine et des nouvelles situations qu'elle engendre. Si l'on veut réellement favoriser l'agriculture urbaine et l'accès à la nourriture produite et transformée localement, il faut en adopter une vision intégrée qui puisse tenir compte de toutes les étapes, de la production à la distribution. L'agriculture urbaine doit être favorisée dans une démarche cohérente et globale, y compris dans et par la réglementation. Idéalement, l'agriculture urbaine non commerciale serait autorisée par défaut, sauf si la réglementation l'interdit explicitement.

4.5 Partenariats actuels et éducation

La Ville peut compter sur quelques partenaires majeurs comme le Jardin botanique, la Biosphère, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et les éco-quartiers. Ces partenaires sont impliqués depuis les années 1980 et leur collaboration demeure essentielle. Un comité de pilotage vient d'être mis en place pour l'élaboration d'un Plan de développement d'un système alimentaire (PDSAM) ayant comme premier objectif de « rallier un ensemble de partenaires pour le développement d'un système alimentaire durable et équitable à l'échelle de l'île de Montréal. » Ceci nous apparaît un point de départ extrêmement important. Ce comité rassemble entre autres la Conférence régionale des élus (CRÉ), la Direction de santé publique de Montréal, la Direction du développement social et de la diversité de la Ville de Montréal, le Regroupement de Magasins-Partage de l'île de Montréal, la Commission scolaire de Montréal, ainsi que plusieurs autres acteurs de la société civile dont le Centre d'écologie urbaine de Montréal.

La récente mobilisation pour l'agriculture urbaine à Montréal, qui a donné lieu à cette consultation publique, a permis à plusieurs organismes de commencer à s'organiser en réseau, notamment avec le site de l'OCPM (sur le calendrier « Mur mitoyen ») et celui de la Vitrine de l'agriculture urbaine à Montréal (agriculturemontreal.com) qui répertorie les jardins individuels, communautaires et collectifs sur le territoire de la ville de Montréal. Il s'agit d'une avancée qui mérite d'être soulignée, mais qui devrait pouvoir continuer après la consultation. À cette fin, des ressources sont évidemment nécessaires.

Quant à la dimension éducative de l'AU, certains des partenaires précédemment nommés y jouent un rôle actif, comme c'est le cas de la Biosphère. Il y a quelques initiatives universitaires telles que *Concordia Greenhouse*, PAUSE (Production Agricole Urbaine Soutenable et Écologique) à l'UdeM ou le Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable (CRAPAUD) lié à l'UQAM et quelques autres initiatives communautaires. Il y a un soutien ponctuel à la formation et la découverte de l'agriculture dans la ville, et à l'école d'été du CRAPAUD, mais il n'y a pas de programme de financement structurant à la Ville pour des projets d'éducation liés à l'agriculture urbaine. En complément des ressources spécialisées, les éco-quartiers pourraient certainement jouer un rôle important en cette matière compte tenu de leur présence dans plusieurs quartiers montréalais. Le CÉUM pourrait également être mis à contribution.

5. NOS RECOMMANDATIONS

L'ensemble des recommandations vise à protéger, à promouvoir et à développer l'AU à Montréal. Nous profitons également de l'occasion pour rappeler à la Ville des engagements pris dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et de la Déclaration sur la biodiversité.

RECOMMANDATION 1 - APPUYER PAR DES RESSOURCES LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE POUR LA VILLE

Afin de pratiquer un aménagement urbain intégré qui favorise l'implantation d'une ville productive, nous recommandons de reconnaître l'AU comme partie intégrante de l'urbanisation et de mettre en place les structures ainsi que les infrastructures physiques nécessaires.

Les structures

D'abord, il est fondamental de développer une vision transversale de l'AU et d'adopter les lignes directrices d'une stratégie municipale pour la mise en place d'un système alimentaire local et durable faisant une place importante à l'AU. Afin de favoriser le développement de l'AU, il est nécessaire de travailler de concert avec la CMM, puisque l'AU entretient un lien avec l'agriculture périurbaine et les dynamiques régionales d'utilisation des sols. À l'échelle montréalaise, nous recommandons que la Ville soutienne politiquement et financièrement les démarches de concertation telles que le PDSAM ou un éventuel « Conseil pour un système alimentaire équitable et durable » (Food Policy Council). Nous estimons qu'il faut également créer un lieu³⁷ de valorisation et de célébration de l'agriculture urbaine, où seraient rassemblées et accessibles les renseignements portant sur les espaces cultivables en ville, les ressources disponibles pour le démarrage de nouveaux jardins et pour soutenir les initiatives citoyennes, les pratiques inspirantes d'ici et d'ailleurs, les résultats de recherches pertinentes, etc. Autant nous croyons nécessaire de soutenir l'innovation et l'émergence de nouveaux projets, autant nous considérons fondamental de consolider et de développer les multiples initiatives d'agriculture urbaine ayant été mises en place au cours des dernières années dans les quartiers montréalais, en particulier les jardins communautaires, les jardins collectifs et les marchés publics. Il ne s'agit pas seulement de conserver les espaces disponibles, mais aussi de garantir l'animation de ceux-ci.

Les infrastructures

Sur le plan des infrastructures, on doit favoriser la pratique de l'AU en la prenant systématiquement en compte dans l'architecture, le design du paysage urbain, des bâtiments, des rues, etc. Nous souhaitons la préservation et l'augmentation des espaces dédiés à l'agriculture urbaine³⁸. À cet effet, nous recommandons fortement que la Ville recense les espaces au sol qui sont actuellement sous-utilisés et qui pourraient être valorisés par des projets d'AU. De plus, nous demandons la mise en place de plus de paysages comestibles, par exemple par la plantation d'arbres fruitiers le long des rues et en favorisant l'utilisation de plantes comestibles dans les parcs et autres espaces publics. Même si nous considérons que l'AU doit être intégrée partout dans la ville, nous recommandons aussi la création de quelques secteurs géographiques spécialisés et dédiés aux activités du système alimentaire (*Food Hub*). L'aménagement urbain et le zonage dans ces secteurs devraient favoriser les synergies entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les éducateurs, etc.

RECOMMANDATION 2 - INTÉGRER L'AU AUX POLITIQUES MUNICIPALES

Nous recommandons à la Ville d'adopter une définition de l'AU dans un sens large, qui comprend le cycle complet d'un système alimentaire – de la production à la récupération des matières résiduelles organiques

³⁷ Plusieurs recommandations incluent ici ont été inspiré du Vision GTAU:
<https://docs.google.com/a/ecologieurbaine.ca/viewer?a=v&pid=sites&srcid=YWdyaWN1bHR1cmVtb250cmVhbC5pbmZvfHNpdGV8Z3g6MTIyYThhNjJlZGVjYjU3NA>

(voir schéma 1) et qui permet donc de reconnaître aux projets d'AU leur pleine valeur sociale, économique, culturelle, artistique, environnementale et en termes de santé publique. Une fois cette définition adoptée, une ville productive doit faire une place à l'AU au sein de ses outils d'orientation, de planification et d'action. Nous demandons que soient harmonisés les outils de planification de la Ville, en y intégrant l'AU de façon transversale, puisqu'elle touche à de multiples aspects de la gestion municipale. Par ailleurs, il est impératif pour nous que l'AU soit présente dans le PDM afin de valoriser le potentiel de production sur l'île de Montréal et qu'elle se décline également dans le schéma d'aménagement et le prochain plan d'urbanisme. Finalement, il est primordial que la Ville donne suite à son engagement inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise dans le but de « développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine ». Nous attendons de la Ville qu'elle indique comment elle compte réaliser cet objectif, selon quelle échéance et qui sont les principaux responsables au sein de l'administration municipale.

RECOMMANDATION 3 - REVOIR LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR FACILITER L'AU

Il est primordial de revoir et d'adapter l'ensemble de la réglementation municipale en fonction de la mise en place d'un système alimentaire durable. Afin de valoriser l'AU comme utilisation légitime des sols, il faudrait éliminer les obstacles règlementaires et de zonage qui freinent le déploiement de projets d'AU novateurs et amender le règlement de zonage existant afin de soutenir un large éventail d'activités d'agriculture urbaine.

Plus spécifiquement, nous recommandons : que soient mis en place des règlements et standards pour l'inclusion d'espaces dédiés à l'AU lors du développement de tous les nouveaux projets résidentiels, commerciaux et industriels; qu'il y ait des démarches simplifiées pour l'obtention des permis de mise en marché des aliments produits localement et qu'il y ait une réglementation pour protéger et mettre en valeur l'ensemble des terres agricoles de l'Ouest de l'Île de Montréal ainsi que les jardins communautaires. Nous ne voulons plus revivre l'épisode de l'annonce de la vente, par la Ville de Montréal, d'un terrain dédié à un jardin communautaire, à un promoteur de condos dans l'arrondissement Ville-Marie.

RECOMMANDATION 4 - SYSTÉMATISER LES PARTENARIATS, L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION DE L'AU

Il nous apparaît nécessaire que la Ville joue un rôle proactif dans l'établissement de nouveaux partenariats autour du système alimentaire. Par exemple, cela peut se réaliser en favorisant l'adoption, dans les institutions municipales, de politiques d'achats basées sur un pourcentage d'achat d'aliments locaux issus de l'agriculture urbaine. Il serait important de travailler en partenariat avec les institutions scolaires, les centres de la petite enfance (CPE), les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux du territoire montréalais afin qu'ils adoptent également ce type de politiques d'achats. De plus, il serait important de travailler avec ces acteurs pour soutenir le développement de jardins potagers dans les cours d'école, les parcs, les centres communautaires, les établissements publics, etc. Dans l'optique d'assurer la pérennité, nous estimons essentiel que la Ville collabore avec ses partenaires pour offrir un appui financier et matériel aux initiatives existantes telle l'École d'été en agriculture urbaine. De plus, on devrait encourager, par divers incitatifs, le partage des infrastructures entre divers acteurs du système alimentaire : le partage des cuisines industrielles par exemple.

Le système alimentaire d'une ville productive offre toutes sortes d'opportunités éducatives. Dans une perspective de développement économique local et durable, nous recommandons d'assurer la mise en place

de formations pertinentes aux projets d'AU et aux différentes étapes du système alimentaire. Plus spécifiquement, nous aimerions souligner le cas des jardins collectifs qui ont non seulement besoin d'un espace physique pour l'AU, mais aussi d'animation horticole. À cet effet, nous demandons à la Ville de mobiliser ces partenaires tels que la DSP, la CRÉ et Centraide afin de se doter d'un programme de soutien financier aux jardins collectifs leur permettant d'assurer leur pérennité.

RECOMMANDATION 5 - RECONNAÎTRE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'AU

Nous souhaitons que la Ville reconnaisse le potentiel économique de l'AU, et qu'elle encourage les milieux d'affaires, les chambres de commerce, les corporations de développement économique communautaire (CDEC) à en faire autant. La Ville devrait mettre sur pied des programmes de démarrage pour les projets d'AU, proposer des incitatifs économiques favorisant la création et l'entretien d'espaces dédiés à l'AU et stimuler l'investissement dans des projets de nouvelles technologies liées à l'AU. Il nous apparaît pertinent et nécessaire de favoriser l'émergence d'une nouvelle économie locale qui comprendrait des projets d'insertion sociale et d'économie solidaire.

En terminant, nous tenons à remercier le comité exécutif ainsi que l'OCPM de tenir compte de nos recommandations afin que nous puissions voir émerger une ville nourricière et productive.

6. RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 - APPUYER PAR DES RESSOURCES LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE POUR LA VILLE

RECOMMANDATION 2 - INTÉGRER L'AU AUX POLITIQUES MUNICIPALES

RECOMMANDATION 3 - REVOIR LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR FACILITER L'AU

RECOMMANDATION 4 - SYSTÉMATISER LES PARTENARIATS, L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION DE L'AU

RECOMMANDATION 5 - RECONNAÎTRE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'AU

7. ANNEXES

Annexe 1 - La charte des milieux de vie Montréalais³⁹

Le Plan d'urbanisme prévoit dix critères relativement à la qualité des milieux de vie montréalais :

1. **une gamme variée de logements**, tant pour le type que pour le prix, répondant au profil et aux besoins spécifiques des ménages montréalais dans une perspective d'harmonie sociale;
2. **une architecture de qualité** valorisant le patrimoine bâti et contribuant à enrichir le paysage urbain ainsi que l'identité des arrondissements;
3. **un habitat sain et écologique alliant** notamment la qualité de l'air et l'efficacité énergétique;
4. **un aménagement du domaine public confortable, sécuritaire et accessible à tous**, privilégiant les déplacements à pied et à vélo et valorisant la végétation;
5. **un cadre de vie et une qualité d'environnement urbain** assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents et favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale;
6. **des parcs et des lieux publics** contribuant à enrichir la qualité de l'environnement urbain, permettant un accès à la verdure et aux espaces naturels et répondant aux besoins de tous les groupes d'âge en encourageant la pratique d'activités sportives, de détente et de plein air;
7. **des projets immobiliers intégrant les milieux naturels d'intérêt**, participant ainsi à leur protection, à leur mise en valeur et à l'enrichissement des milieux de vie;
8. **des commerces, des services et des équipements collectifs de voisinage** répondant aux besoins des résidents et accessibles à pied;
9. **une utilisation du transport collectif valorisée** par une desserte adéquate et une facilité d'accès au réseau, de même que par une densité suffisante et une mixité d'usages aux abords des points majeurs d'entrée au transport collectif;
10. **des emplois diversifiés** et intégrés de façon harmonieuse aux milieux de vie ou à proximité.

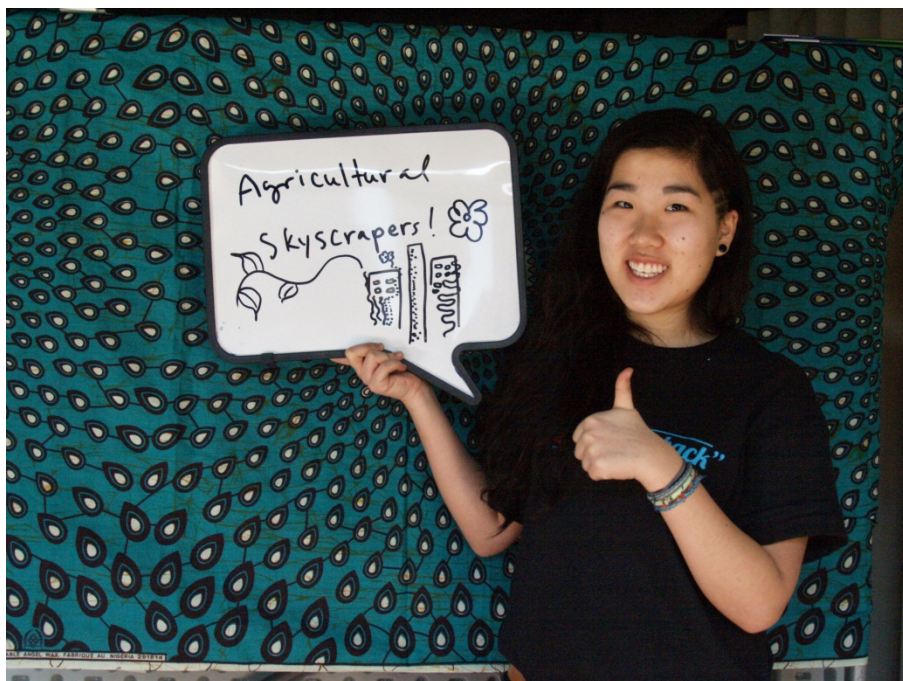


Crédits photos : cleangreensfarm.com et solid-ground.org
Jardin communautaire P-Patch et le programme *lettuce link* qui encourage à cultiver
et à donner aux banques alimentaires locales.

³⁹ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3097096&_dad=portal&_schema=PORTAL

Annexe 2 – Photomaton

Ces photos ont été prises dans le cadre d'une activité animée par le Comité des bénévoles du CÉUM le 7 mars 2012, au Campus de l'Université de McGill. L'objectif de l'activité était de sensibiliser les étudiants au sujet de l'agriculture urbaine et du droit d'initiative, en plus de favoriser l'échange d'idées et la prise d'engagement des étudiants sur l'agriculture urbaine. Finalement, l'activité visait la cueillette de déclarations citoyenne sur leur vision de l'agriculture urbaine via la prise de photos.



Annexe 2 – Photomaton



Annexe 2 – Photomaton

